

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
070-217004332-20240409-D-18-2024-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 10
votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, et le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 mars 2024, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Séverine CHARLOT, M. Romain MUNIER, M. Pierre ARTAUX, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, Mme Estelle TURAN.

Absent non excusé : Mme Caroline DORMOY

Ont donné pouvoir : M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE
M. Gilles GARDIENNET à Mme Marie-Noëlle MOUGIN
Mme Lucie REYNAUD à M. Christian CHAUSSALET

M. Christian CHAUSSALET a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

**REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE
DEPARTEMENTALE**

18/2024

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux de la toiture (étanchéité) de l'école de Quincey.

Le montant total des travaux est estimé à 28 077.19 € HT (33 692.63 € TTC), basé sur le devis présenté par la Société REIS.

Monsieur le Maire informe que le projet est éligible au titre de l'Aide Départementale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :


- **adopte** le projet qui lui est présenté,
- **approuve** le plan de financement suivant : subvention de l'Aide Départementale à hauteur de 30 % sur le montant des travaux plafonné à 30 000 € HT (8 423.16 € HT) et autofinancement (19 654.03 € HT),
- **autorise** le Maire ou son adjoint délégué à solliciter une subvention de 8 423.16 € HT au titre de l'Aide Départementale, soit 30 % du montant du projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **10 avril 2024**

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de Séance


Christian CHAUSSALET

En Mairie, le **10 avril 2024**

Le Maire,


Bruno BIDOYEN

